

2019/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 6 JUIN 2019

**N° DEL2019\_04\_01**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 6 juin à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**26 Elus présents lors du vote :** PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; MÉNARD Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie.

**3 Pouvoirs :**

M. LE BAYON Maurice donne pouvoir à M. LE FUR Michel.

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

M. RIO Stéphane donne pouvoir à M. JUIF Alain.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** BRIENT Pascal

**DATE DE CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL :** le 29 mai 2019

**OBJET :** DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Maire rappelle qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres (un conseiller municipal) pour remplir les fonctions de secrétaire (art. L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales). Cette nomination doit, conformément aux dispositions de l'article L 2121-21, se faire en principe au scrutin secret sauf si le Conseil décide à l'unanimité le contraire.

L'article L 2121-15 du CGCT permet au Conseil municipal d'adjoindre à ce secrétaire des auxiliaires, pris en dehors de ses membres (secrétaire de mairie, techniciens ...), qui assistent aux séances sans participer aux délibérations.

Après avoir décidé un vote à mains levées,

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 17/06/2019

Reçu en préfecture le 17/06/2019

Affiché le 17/06/2019

ID : 056-215601774-20190606-DEL2019\_04\_01-DE

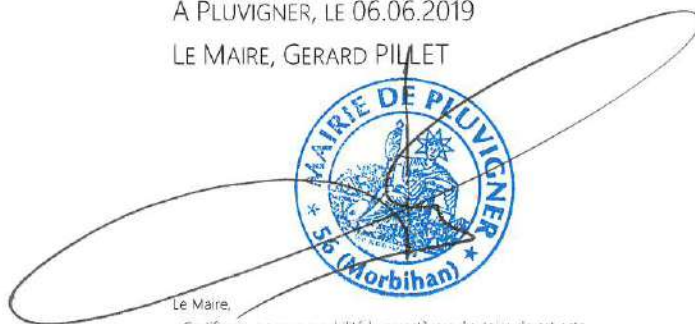
La candidature de M. BRIENT Pascal comme secrétaire de séance est proposée aux votes.

**VOTE : LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DESIGNE A L'UNANIMITE, M. BRIENT PASCAL  
COMME SECRETAIRE DE SEANCE.**

A PLUVIGNER, LE 06.06.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

**VOTES : 29 pour**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 6 JUIN 2019

**N° DEL2019\_04\_02**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 6 juin à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**26 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; MÉNARD Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie.

**3 Pouvoirs :**

M. LE BAYON Maurice donne pouvoir à M. LE FUR Michel.

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

M. RIO Stéphane donne pouvoir à M. JUIF Alain.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BRIENT Pascal

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 29 mai 2019

**OBJET** : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 25 avril 2019.

Le procès-verbal de séance du dernier conseil municipal est présenté aux votes des élus.

Aucune observation n'est portée sur le procès-verbal du conseil municipal du 25 avril 2019.

**VOTE** : APRES EN AVOIR DELIBERE, LE PROCES-VERBAL DE SEANCE DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019

Reçu en préfecture le 17/06/2019

Affiché le 17/06/2019

ID : 056-215601774-20190606-DEL2019\_04\_02-DE

A PLUVIGNER, LE 06.06.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/



COMMUNE DE PLUVIGNER  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 JUIN 2019

N° DEL2019\_04\_03

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 6 juin à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**26 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; MÉNARD Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie.

**3 Pouvoirs :**

M. LE BAYON Maurice donne pouvoir à M. LE FUR Michel.

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

M. RIO Stéphane donne pouvoir à M. JUIF Alain.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BRIENT Pascal

**DATE DE CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 29 mai 2019

**OBJET** : FINANCES BUDGET – ATTRIBUTION D'UN BUDGET FOURNITURES SCOLAIRES A L'ECOLE PUBLIQUE JOSEPH ROLLO POUR L'ANNEE 2020

À compter de l'année 2019, le budget fournitures scolaires à l'école publique Joseph Rollo est voté en année civile.

Pour l'année scolaire 2019, le budget alloué aux fournitures scolaires à l'école publique Joseph Rollo était de 42 € par élève. On entend par fournitures scolaires toutes les fournitures destinées à l'écriture, aux travaux manuels, aux correspondances (crayons, peinture, cahiers, ciseaux, colle etc...).

Ne sont pas inclus les ouvrages scolaires, faisant l'objet de demandes spécifiques selon les besoins de

Envoyé en préfecture le 17/06/2019

Reçu en préfecture le 17/06/2019

Affiché le 17/06/2019

ID : 056-215601774-20190606-DEL2019\_04\_03-DE

renouvellement des ouvrages.

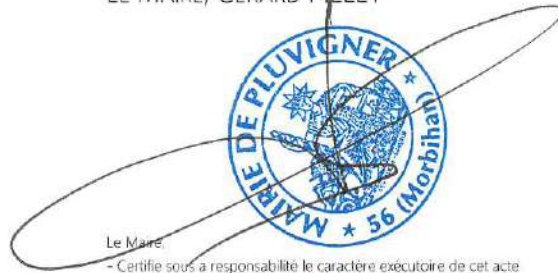
Vu l'avis favorable de la commission finances du 24 mai 2019 ;

**VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, MAINTIENT CE TARIF A 42 € PAR ELEVE POUR L'ANNEE 2020. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 06.06.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

**VOTES : 29 pour**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 6 JUIN 2019

**N° DEL2019\_04\_04**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 6 juin à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**26 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; MÉNARD Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie.

**3 Pouvoirs :**

M. LE BAYON Maurice donne pouvoir à M. LE FUR Michel.

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

M. RIO Stéphane donne pouvoir à M. JUIF Alain.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BRIENT Pascal

**DATE DE CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 29 mai 2019

**OBJET** : FINANCES BUDGET – ATTRIBUTION D'UN BUDGET POUR LE SPECTACLE DE NOËL 2019 A L'ECOLE PUBLIQUE JOSEPH ROLLO

Pour les années scolaires précédentes, le budget alloué au spectacle de Noël à l'école publique Joseph Rollo était de 11 € par élève.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 24 mai 2019 ;

**VOTE** : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, MAINTIENT CE TARIF A 11 € PAR ELEVE POUR LE SPECTACLE DE NOËL 2019. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019

Reçu en préfecture le 17/06/2019

Affiché le 17/06/2019

ID : 056-215601774-20190606-DEL2019\_04\_04-DE

A PLUVIGNER, LE 06.06.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.



2019/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 6 JUIN 2019

**N° DEL2019\_04\_05**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 6 juin à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**26 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; MÉNARD Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie.

**3 Pouvoirs :**

M. LE BAYON Maurice donne pouvoir à M. LE FUR Michel.

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

M. RIO Stéphane donne pouvoir à M. JUIF Alain.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BRIENT Pascal

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 29 mai 2019

**OBJET** : TRAVAUX – CREATION D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT RUE DE LA DILIGENCE

Trois constructions reliées, inoccupées situées rue de la Diligence doivent être démolies afin de réaménager le site en parking et y implanter des containers à moyen terme.

Le coût des travaux de terrassement, d'empierrement suivi d'un revêtement bitumé bicouche est de 10 100 € HT, soit 12 120 € TTC.

L'intervention sera réalisée par l'entreprise Colas dans le cadre du marché à bon de commande.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 24 mai 2019 ;

Envoyé en préfecture le 17/06/2019

Reçu en préfecture le 17/06/2019

Affiché le 17/06/2019

ID : 056-215601774-20190606-DEL2019\_04\_05-DE

**VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE CES TRAVAUX. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 06.06.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

**VOTES : 29 pour**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 6 JUIN 2019

**N° DEL2019\_04\_06**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 6 juin à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**26 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; MÉNARD Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie.

**3 Pouvoirs :**

M. LE BAYON Maurice donne pouvoir à M. LE FUR Michel.

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

M. RIO Stéphane donne pouvoir à M. JUIF Alain.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BRIENT Pascal

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 29 mai 2019

**OBJET** : TRAVAUX – REFECTION DU TROTTOIR PLACE MAINLIEVRE

De nouvelles toilettes seront mises en œuvre place Mainlièvre à la fin de l'été.

La reprise de l'ensemble de la surface du trottoir situé entre la poissonnerie et le salon de coiffure sera reconsidérée afin d'y adapter ce projet sur le site.

Une réfection du trottoir situé à l'extrémité sud de la place du marché sera associée à cette réalisation afin de sécuriser les lieux.

Le coût de cette tranche de travaux est de 15 240 € TTC.

L'intervention sera réalisée par l'entreprise Colas.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 24 mai 2019 ;

Envoyé en préfecture le 17/06/2019

Reçu en préfecture le 17/06/2019

Affiché le 17/06/2019

ID : 056-215601774-20190606-DEL2019\_04\_06-DE

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE CES TRAVAUX. M. LE MAIRE EST DESIGNÉ POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 06.06.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 6 JUIN 2019

**N° DEL2019\_04\_07**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 6 juin à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**26 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; MÉNARD Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie.

**3 Pouvoirs :**

M. LE BAYON Maurice donne pouvoir à M. LE FUR Michel.

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

M. RIO Stéphane donne pouvoir à M. JUIF Alain.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BRIENT Pascal

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 29 mai 2019

**OBJET** : TRAVAUX – EXTENSION D'UN RESEAU D'EAUX PLUVIALES SITUE RUELLE SAINT GUIGNER

Afin d'assurer la desserte d'une nouvelle habitation située ruelle Saint-Guigner, il est nécessaire de procéder à l'extension du réseau d'eaux pluviales.

Le coût des travaux est estimé à 20 000 € TTC.

La participation du propriétaire, Mme RIVALAIN, domiciliée 6, rue de l'Etang, sera de 8 600 €, celle de la commune, 11 400 €.

Les travaux seront mis en œuvre par l'entreprise Le Daniel de Landaul.

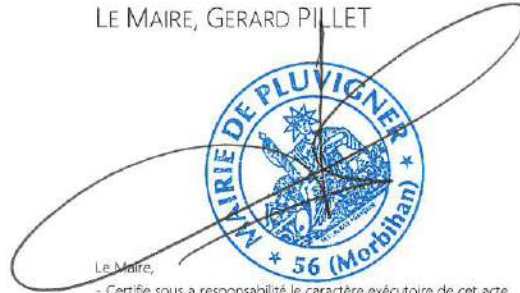
Vu l'avis favorable de la commission travaux du 24 mai 2019 ;

**VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE CES TRAVAUX ET LA PARTICIPATION DU PROPRIETAIRE. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 06.06.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

**VOTES : 29 pour**



Le Maire,

- Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 6 JUIN 2019

**N° DEL2019\_04\_08**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 6 juin à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**26 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; MÉNARD Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie.

**3 Pouvoirs :**

M. LE BAYON Maurice donne pouvoir à M. LE FUR Michel.

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

M. RIO Stéphane donne pouvoir à M. JUIF Alain.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BRIENT Pascal

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 29 mai 2019

**OBJET** : TRAVAUX – REFECTION D'UN TROTTOIR

À proximité de la Mairie, il est nécessaire de procéder à la réfection du trottoir situé en limite d'une nouvelle construction.

Le revêtement bitumé sera remplacé par du pavage. Le réseau d'évacuation d'eau pluviale sera reconsidéré.

Le coût des travaux est de 5 300 € HT, soit 6 360 € TTC.

La participation à la charge du propriétaire, M TOGNON domicilié 33 rue du Château, sera de 4 445 € et celle de la mairie 1 915 €.

Les travaux seront mis en œuvre par l'entreprise Colas dans le cadre du marché à bons de commandes.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 24 mai 2019 ;

Envoyé en préfecture le 17/06/2019

Reçu en préfecture le 17/06/2019

Affiché le **17/06/2019**

ID : 056-215601774-20190606-DEL2019\_04\_08-DE

**VOTE** : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE CES TRAVAUX ET LA PARTICIPATION DU RIVERAIN. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 06.06.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

**VOTES** : 29 pour



Le Maire,

Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.



2019/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 6 JUIN 2019

**N° DEL2019\_04\_09**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 6 juin à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**26 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; MÉNARD Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie.

**3 Pouvoirs :**

M. LE BAYON Maurice donne pouvoir à M. LE FUR Michel.

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

M. RIO Stéphane donne pouvoir à M. JUIF Alain.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BRIENT Pascal

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 29 mai 2019

**OBJET** : TRAVAUX – REFECTION DES EQUIPEMENTS DE L'ÉGLISE PAROISSIALE

Les horloges et les cadrans du clocher doivent être reconsidérés.

Le coût des travaux s'élève à 8 104,52 € HT, soit 9 725,42 € TTC.

Les travaux seront mis en œuvre par l'entreprise Alain Macé.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 24 mai 2019 ;

**VOTE** : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE CES TRAVAUX. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019

Reçu en préfecture le 17/06/2019

Affiché le 17/06/2019

ID : 056-215601774-20190606-DEL2019\_04\_09-DE

A PLUVIGNER, LE 06.06.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 6 JUIN 2019

**N° DEL2019\_04\_10**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 6 juin à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**26 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; MÉNARD Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie.

**3 Pouvoirs :**

M. LE BAYON Maurice donne pouvoir à M. LE FUR Michel.

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

M. RIO Stéphane donne pouvoir à M. JUIF Alain.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BRIENT Pascal

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 29 mai 2019

**OBJET** : TRAVAUX – ACQUISITION D'UN PODIUM

Afin de disposer d'un podium adapté aux besoins de notre collectivité, l'étude d'une acquisition de ce type d'équipement a été engagée.

Une démarche de découverte d'équipements neufs ou d'occasion a permis de cibler des podiums roulant couvert complet dont les coûts sont acceptables.

Par exemple, un podium roulant couvert de 22m<sup>2</sup> a été estimé à 11.245,00 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 24 mai 2019 ;

**VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE CETTE ACQUISITION. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 06.06.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

**VOTES : 29 pour**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 6 JUIN 2019

**N° DEL2019\_04\_11**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 6 juin à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**26 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; MÉNARD Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie.

**3 Pouvoirs :**

M. LE BAYON Maurice donne pouvoir à M. LE FUR Michel.

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

M. RIO Stéphane donne pouvoir à M. JUIF Alain.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BRIENT Pascal

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 29 mai 2019

**OBJET** : TRAVAUX – ACQUISITION D'UNE ARMOIRE CHAUFFANTE DE SECHAGE DES VETEMENTS

Afin de sécher les vêtements du personnel des services techniques à l'issue de situations de travail soumises aux intempéries, il est nécessaire de se doter d'une armoire chauffante.

Le coût de cet équipement est de 1 806,46 € HT, soit 2 167,75 € TTC.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 24 mai 2019 ;

**VOTE** : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE CETTE ACQUISITION. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019

Reçu en préfecture le 17/06/2019

Affiché le **17/06/2019**

ID : 056-215801774-20190606-DEL2019\_04\_11-DE

A PLUVIGNER, LE 06.06.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/



COMMUNE DE PLUVIGNER  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 6 JUIN 2019

N° DEL2019\_04\_12

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29  
Présents : 26  
Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 6 juin à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**26 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; MÉNARD Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie.

**3 Pouvoirs :**

M. LE BAYON Maurice donne pouvoir à M. LE FUR Michel.  
M. BOTUHA Eric donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.  
M. RIO Stéphane donne pouvoir à M. JUIF Alain.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BRIENT Pascal

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 29 mai 2019

**OBJET** : TRAVAUX – REFECTION DU TERRAIN DE TENNIS DU GOH LANNO

Afin de maintenir un bon niveau de qualité du terrain de tennis du Goh Lanno, plusieurs éléments sont à remplacer :

- La clôture périphérique,
- Le Portillon,
- Le filet de jeux,
- Les poteaux,

Les travaux seront confiés à l'entreprise SDU : Sport & développement Urbain (56 520 GUIDEL).

Envoyé en préfecture le 17/06/2019

Reçu en préfecture le 17/06/2019

Affiché le 17/06/2019

ID : 056-215601774-20190606-DEL2019\_04\_12-DE

Le coût de l'intervention est de 13 330,91 € TTC.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 24 mai 2019 ;

**VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE CES TRAVAUX. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 06.06.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

**VOTES : 29 pour**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44476 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.



2019/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 6 JUIN 2019

**N° DEL2019\_04\_13**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 6 juin à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**26 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; MÉNARD Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie.

**3 Pouvoirs :**

M. LE BAYON Maurice donne pouvoir à M. LE FUR Michel.

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

M. RIO Stéphane donne pouvoir à M. JUIF Alain.

**SECRETARE DE SEANCE** : BRIENT Pascal

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 29 mai 2019

**OBJET** : TRAVAUX – TRAVAUX D'ENTRETIEN DU TERRAIN SYNTHETIQUE DU GOH LANNO

Dans le cadre de l'entretien du terrain synthétique, les travaux suivants sont programmés :

- Le nettoyage du synthétique,
- Le rechargement en granulats,
- Le dé moussage périphérique,
- La découpe de la surlargeur,

Les travaux sont confiés à l'entreprise Massart de Montauban de Bretagne pour un montant de 16 854,00 € TTC.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019

Reçu en préfecture le 17/06/2019

Affiché le 17/06/2019

ID : 056-215601774-20190606-DEL2019\_04\_13-DE

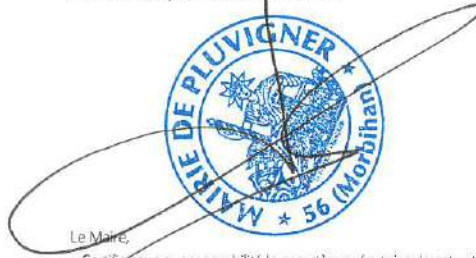
Vu l'avis favorable de la commission travaux du 24 mai 2019 ;

**VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE CES TRAVAUX. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 06.06.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

**VOTES : 29 pour**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/



COMMUNE DE PLUVIGNER  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 JUIN 2019

N° DEL2019\_04\_14

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 6 juin à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**26 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; MÉNARD Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie.

**3 Pouvoirs :**

M. LE BAYON Maurice donne pouvoir à M. LE FUR Michel.

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

M. RIO Stéphane donne pouvoir à M. JUIF Alain.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BRIENT Pascal

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 29 mai 2019

**OBJET** : TRAVAUX – ADAPTATION D'UNE MAIN COURANTE SUR LE TERRAIN DE RUGBY DU GOH LANNO

Suite au changement de catégorie du club Féminin de rugby il y a nécessité de sécuriser le terrain existant :

- En ceinturant le terrain d'une main courante grillagée ;
- En adaptant un portillon central destiné à l'entrée des joueurs ;
- Ainsi qu'en créant un portail de 3 mètres destiné à l'intervention des secours.

Le cout des travaux est de 21 160,13 € HT, soit 25 392,16 € TTC.

La mise en œuvre des travaux sera confiée à la SARL SPORT et Développement Urbain ZA PEN MANE,  
56 520 Guidel.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019

Reçu en préfecture le 17/06/2019

Affiché le 17/06/2019

ID : 056-215601774-20190606-DEL2019\_04\_14-DE

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 24 mai 2019 ;

**VOTE : APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A 28 POUR ET 1 ABSTENTION, VALIDE CES TRAVAUX.**

**M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 06.06.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

**VOTES : 28 pour – 1 abstention**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 6 JUIN 2019

**N° DEL2019\_04\_15**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 6 juin à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**26 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; MÉNARD Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie.

**3 Pouvoirs :**

M. LE BAYON Maurice donne pouvoir à M. LE FUR Michel.

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

M. RIO Stéphane donne pouvoir à M. JUIF Alain.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BRIENT Pascal

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 29 mai 2019

**OBJET** : ADMINISTRATION GENERALE – REALISATION D'UN AUDIT DE FIABILISATION DES ADRESSES DE LA COMMUNE PAR LA POSTE

Dans le but de proposer aux administrés une meilleure qualité de service de distribution du courrier, de livraison des colis et de géolocalisation des adresses, La Poste propose un diagnostic des adresses sur la commune.

À ce jour, environ 1 200 adresses ne sont soit pas géolocalisées, soit incomplètes. Cette situation conduit à des difficultés d'acheminement des courriers. Demain, ce seraient des difficultés de raccordement à la fibre qui pourraient apparaître.

Le travail proposé par La Poste consiste en un diagnostic complet de toutes les adresses de la commune avec des préconisations d'adressage qui peuvent être la mise en place d'une numérotation lorsqu'elle est

Envoyé en préfecture le 17/06/2019

Reçu en préfecture le 17/06/2019

Affiché le 17/06/2019

ID : 056-215601774-20190606-DEL2019\_04\_15-DE

inexistante, le formatage des noms de rue...

Ce travail s'étale nécessairement sur une longue période durant laquelle les habitants et les entreprises seront associés en vue de leur délivrer le meilleur service.

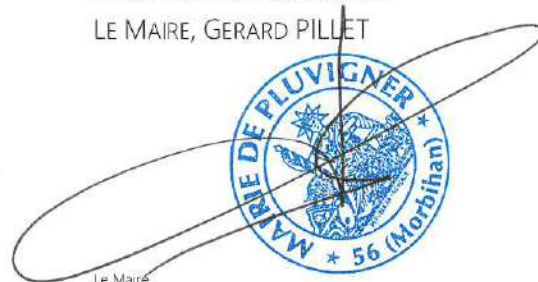
Le coût total de cette prestation est de 18 900 € HT, soit 22 680 € TTC.

**VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE CETTE PRESTATION. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 06.06.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

**VOTES : 29 pour**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 6 JUIN 2019

**N° DEL2019\_04\_16**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 6 juin à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**26 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; MÉNARD Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie.

**3 Pouvoirs :**

M. LE BAYON Maurice donne pouvoir à M. LE FUR Michel.

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

M. RIO Stéphane donne pouvoir à M. JUIF Alain.

**SECRETARE DE SEANCE** : BRIENT Pascal

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 29 mai 2019

**OBJET** : CULTURE ANIMATION – VOTE DES TARIFS DE L'ECOLE DE MUSIQUE

La fixation des tarifs de l'école de musique doit être effectuée avant la période des inscriptions.  
Pour cette année 2019-2020, il est proposé d'augmenter les tarifs de 1%.

ECOLE DE MUSIQUE PORH HIRELLO TARIFS 2019-2020		TARIFS A PLUVIGNER CAMORS	TARIFS B AUTRES COMMUNES
ENFANTS (- de 18 ans)	<b>Initiation à la musique en classe d'éveil musical-1</b> Pour les enfants de 4-5 ans (MS) Durée hebdomadaire : 45mn	232,50 €	368,50 €
ETUDIANTS (- de 25 ans)	<b>Initiation à la musique en classe d'éveil musical-2</b> Pour les enfants de 5-6 ans (GS) Durée hebdomadaire 1 heure	252,50 €	378,50 €
FRATRIE -5% pour le 2ème enfant -10% pour le 3ème enfant	<b>Chorale, initiation formation musicale et rythmique</b> Pour les enfants de 6-7 ans (CP)	303 €	439,50 €
	<b>Formation musicale + instrument + pratique collective obligatoire</b> À partir de 7 ans (CE1)	495 €	1 005 €
	<b>Pratique d'un 2ème instrument en supplément</b> (Uniquement pour les élèves déjà inscrits)	232,50 €	
	<b>Instrument + pratique collective</b> (Sous réserve de dispense de formation musicale accordée par la direction) <b>Ou</b> <b>Instrument + formation musicale</b> (Pratique collective effectuée au sein d'une autre structure)	465 €	944,50 €
	<b>Instrument en pratique collective</b> Classe de 2 élèves par cours de 30 minutes Formation musicale et pratique collective obligatoire incluses	415 €	910 €

		ENFANTS (Pluvigner, Camors) et ADULTES PLUVIGNOIS	ENFANTS ET ADULTES AUTRES COMMUNES
ENSEMBLES	<b>Ensembles musicaux, orchestres, Chorale des enfants, Percussions Brésiliennes "Batucada"</b> (à partir de 6 ans- adultes et débutants acceptés) Gratuit pour les enfants inscrits en cours d'instrument	121 €	232,50 €
		PLUVIGNOIS	AUTRES COMMUNES
INSTRUMENTS ADULTES	<b>Instrument en pratique individuelle</b> (1/2h) avec ou sans formation musicale	803 €	1 030 €
CHORALE ADULTES	<b>Répétition hebdomadaire 2 heures</b> Demi-tarif pour les moins de 18 ans et les demandeurs d'emploi (sur justificatif)	121 € 60,50 €	121 € 60,50 €

Par ailleurs, dans une perspective de mutualisation avec l'école de musique d'Auray, les élèves de ces deux écoles peuvent bénéficier des cours collectifs qui ne seraient pas mis en place dans leur école d'origine sans avoir à acquitter le montant des élèves extérieurs.

En parallèle, les élèves Pluvignois qui s'inscrivent à Auray bénéficient à Pluvigner du tarif instrument seul (464,50 €) au lieu du tarif formation complète (495 €).



Envoyé en préfecture le 17/06/2019

Reçu en préfecture le 17/06/2019

Affiché le 17/06/2019

ID : 056-215601774-20190606-DEL2019\_04\_16-DE

2019/

**VOTE** : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE CES TARIFS. M. LE MAIRE EST DESIGNÉ POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 06.06.2019

LE MAIRE, GERARD PALLET

**VOTES** : 29 pour



Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

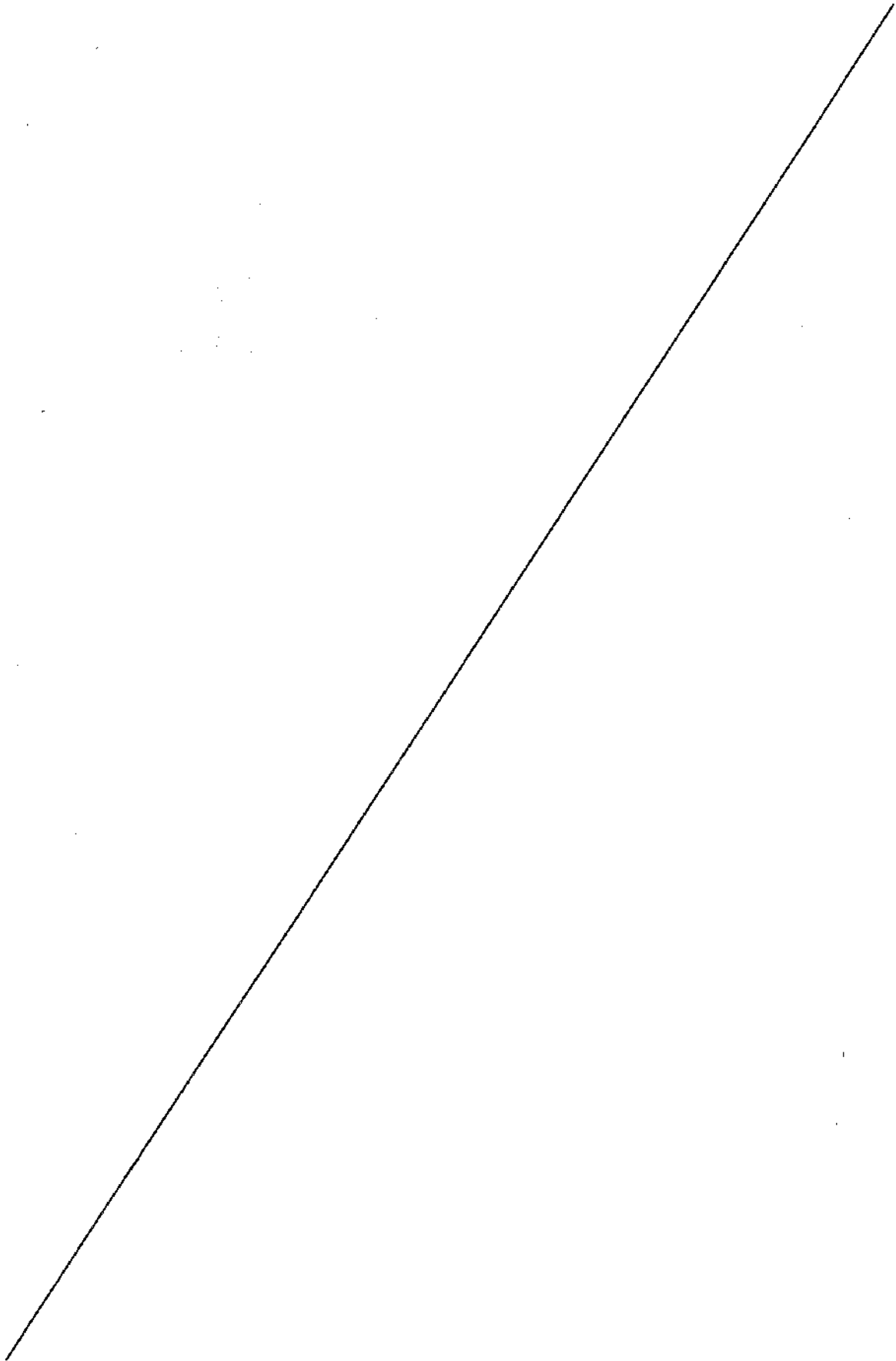
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019

Reçu en préfecture le 17/06/2019

Affiché le **17/06/2019**

ID : 056-215601774-20190606-DEL2019\_04\_16-DE



2019/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 6 JUIN 2019

**N° DEL2019\_04\_17**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 6 juin à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**26 Elus présents lors du vote :** PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; MÉNARD Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie.

**3 Pouvoirs :**

M. LE BAYON Maurice donne pouvoir à M. LE FUR Michel.

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

M. RIO Stéphane donne pouvoir à M. JUIF Alain.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** BRIENT Pascal

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :** le 29 mai 2019

**OBJET :** URBANISME – BILAN DU PLU

Dans le cadre de l'approbation du PLU, la commune devait, conformément à la réglementation, procéder à plusieurs bilans d'étape des objectifs contenus dans le PLU.

Le premier bilan intervient au terme des trois premières années.

Cf. : ANNEXE DEL2019\_04\_17.

Envoyé en préfecture le 20/06/2019

Reçu en préfecture le 20/06/2019

Affiché le 21/06/2019

ID : 056-215601774-20190606-DEL2019\_04\_17-DE

**VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE CE BILAN. M. LE MAIRE EST DESIGNÉ POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 06.06.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

**VOTES : 29 pour**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 6 JUIN 2019

**N° DEL2019\_04\_18**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 6 juin à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**26 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; MÉNARD Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie.

**3 Pouvoirs :**

M. LE BAYON Maurice donne pouvoir à M. LE FUR Michel.

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

M. RIO Stéphane donne pouvoir à M. JUIF Alain.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BRIENT Pascal

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 29 mai 2019

**OBJET** : URBANISME – CESSION DE TERRAIN RUE HENT GUIR (AO 580)

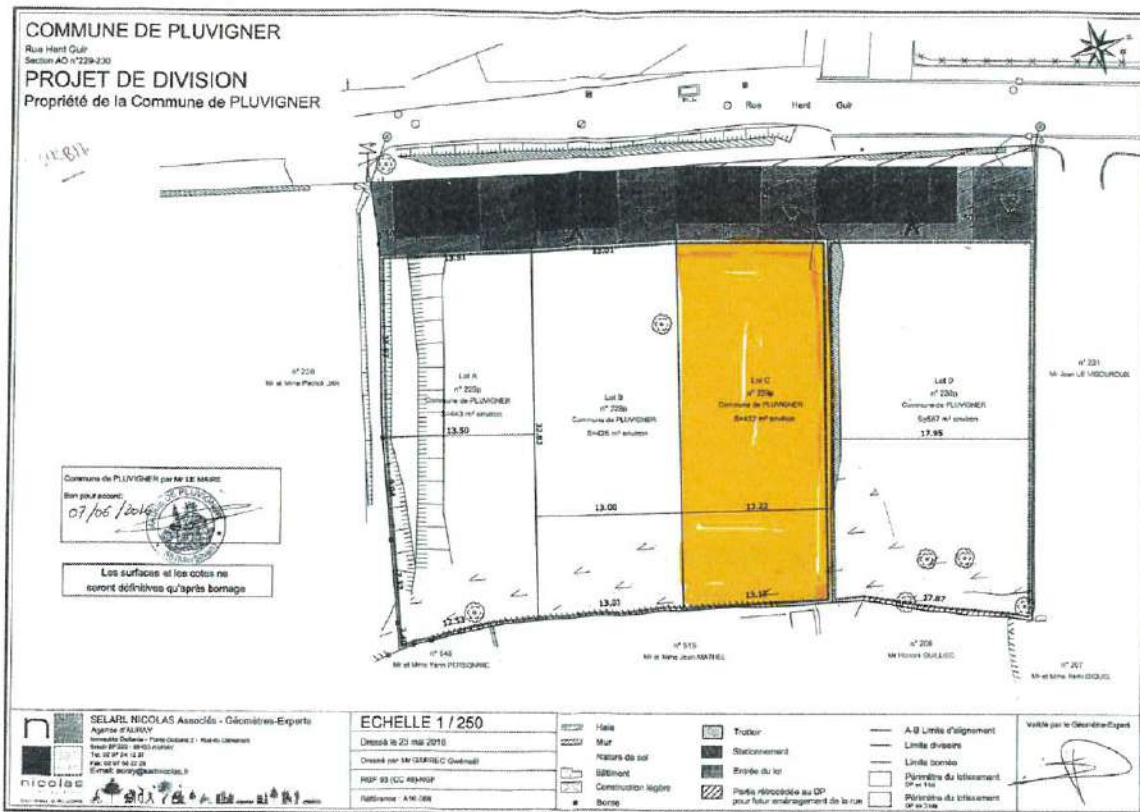
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'avis des Domaines en date du 20 mars 2017 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission urbanisme ;

La parcelle AO 580 d'une superficie de 432 m<sup>2</sup> a trouvé acquéreur.

Mme COUZI Vanessa a proposé un prix de 43 860 €.



**VOTE : LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- VU L'ESTIMATION DES DOMAINES EN DATE DU 20 MARS 2017 ;

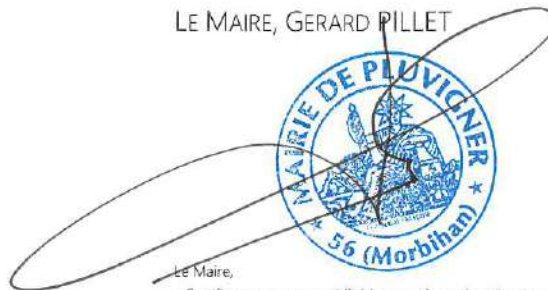
**APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :**

- APPROUVE LA CESSIION DE LA PARCELLE N° AO 580 DE 432 M<sup>2</sup> POUR UN MONTANT DE 43 860 € ;
- DIT QUE LES FRAIS AFFERENTS A CETTE CESSIION SONT A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR ;
- AUTORISE LE MAIRE A SIGNER TOUT DOCUMENT CORRESPONDANT.

**VOTES : 29 pour**

A PLUVIGNER, LE 06.06.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.



Envoyé en préfecture le 17/06/2019  
Reçu en préfecture le 17/06/2019  
Affiché le 17/06/2019  
ID : 056-215601774-20190606-DEL2019\_04\_18-DE

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Du MORBIHAN

FRANCE DOMAINE 56

35, boulevard de la Paix

B.P. 510

56 019 VANNES CEDEX

Téléphone : 02.97.68.42.90.

Le 20/03/2017

L'Inspectrice des Finances Publiques  
Service France Domaine 56

**POUR NOUS JOINDRE :**

Évaluateur : Fabienne OCHS  
Téléphone : 02.97.68.42.96.  
Courriel : [fabienne.ochs@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fabienne.ochs@dgfip.finances.gouv.fr)  
Réf. LIDO : 2016-177V1243

à

Mairie de PLUVIGNER

**DÉSIGNATION DU BIEN :** Parcelles

**ADRESSE DU BIEN :** RUE HENT GUIR, PLUVIGNER

**VALEUR VÉNALE :** 100 €/m<sup>2</sup>

**1 - SERVICE CONSULTANT :** Mairie de Pluvigner

**2 - Date de consultation**

: 08/11/2016

**Date de réception**

: 08/11/2017

**Date de visite**

:

**Date de constitution du dossier « en état »**

: 20/03/2017

**3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

Cession de différentes parcelles de terrains à bâtir

**4 - DESCRIPTION DU BIEN**

Parcelles actuellement enherbées en bordure de la rue Hent Guir à Pluvigner cadastrées section AO n° 578, 579, 580 et 582, respectivement de 443, 425, 432 et 587 m<sup>2</sup>.

**5 - SITUATION JURIDIQUE**

Propriétaire : Commune de Pluvigner

En centre-bourg

Envoyé en préfecture le 17/06/2019

Reçu en préfecture le 17/08/2019

Affiché le 17/06/2019

ID : 056-215601774-20190606-DEL2019\_04\_18-DE

7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode dite par comparaison et est estimée à 100 €/m<sup>2</sup>, soit une valeur de :

- Parcelle AO 578 : 44 300 €
- Parcelle AO 579 : 42 500 €
- Parcelle AO 580 : 43 200 €
- Parcelle AO 582 : 58 700 €

Marge de 10 %

9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans un délai d'un an, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le D.D.F.I.P.  
et par délégation, l'Inspectrice des Finances Publiques



Fabienne OCHS



2019/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 6 JUIN 2019

**N° DEL2019\_04\_19**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 6 juin à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**26 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; MÉNARD Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie.

**3 Pouvoirs :**

M. LE BAYON Maurice donne pouvoir à M. LE FUR Michel.

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

M. RIO Stéphane donne pouvoir à M. JUIF Alain.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BRIENT Pascal

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 29 mai 2019

**OBJET** : TRAVAUX – PLAN DE FINANCEMENT DU ROND-POINT DE BODEVENO ET DE L'AMENAGEMENT DE LA LIAISON DOUCE JUSQU'AU ROND-POINT DU VORLEN

**Vu** la délibération n°DEL2019\_03\_09 du 25 avril 2019 ;

Dans le cadre du projet de la ZACOM de Bodéveno, le conseil municipal a validé le 25 avril dernier la réalisation du rond-point d'entrée dans ce futur espace commercial ainsi que d'une liaison douce jusqu'au rond-point du Vorlen sous maîtrise d'ouvrage communale.

Le conseil municipal a également validé l'acquisition (à titre gracieux) de l'emprise du rond-point allant jusqu'à la bordure des trottoirs.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019

Reçu en préfecture le 17/06/2019

Affiché le 17/06/2019

ID : 056-215601774-20190606-DEL2019\_04\_19-DE

Le conseil municipal avait également créé une Autorisation de Programme globale sur l'aménagement de la route d'Auray intégrant ces travaux.

Par ailleurs, il est précisé que les frais de bornage et les frais d'actes seront à la charge de la commune.

Il convient de préciser le plan de financement de ces deux opérations :

Dépenses		Recettes	
<b>Travaux</b>	<b>481 940,00 €</b>	<b>Taxe d'aménagement</b>	<b>485 836,00 €</b>
Maitrise d'oeuvre	11 940,00 €		
Aménagement du rond-point	400 000,00 €		
Liaison douce	70 000,00 €		
<b>Divers</b>	<b>3 896,00 €</b>		
Frais de bornage	1 896,00 €		
Frais d'actes	2 000,00 €		
<b>Total</b>	<b>485 836,00 €</b>		<b>485 836,00 €</b>

**VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CE PLAN DE FINANCEMENT.**

**M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 06.06.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

**VOTES : 29 pour**

Le Maire,



- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 6 JUIN 2019

**N° DEL2019\_04\_20**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 6 juin à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**26 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; MÉNARD Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie.

**3 Pouvoirs :**

M. LE BAYON Maurice donne pouvoir à M. LE FUR Michel.

M. BOTUHA Eric donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

M. RIO Stéphane donne pouvoir à M. JUIF Alain.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BRIENT Pascal

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 29 mai 2019

**OBJET** : MONDE ASSOCIATIF – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A UN JEUNE SPORTIF

Manholéo BECKER, jeune Pluvignois, domicilié à Malachappe, a sollicité la commune pour l'accompagner financièrement dans des compétitions de surf sur l'année 2019.

Il a présenté son programme d'une quinzaine de compétitions pour lesquelles il va engager 525 € de frais d'inscriptions et environ 250 € de frais de déplacement.

**VOTE** : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, ATTRIBUE A CE JEUNE SPORTIF UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 350 €. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019

Reçu en préfecture le 17/06/2019

Affiché le 17/06/2019

ID : 056-215601774-20190606-DEL2019\_04\_20-DE

A PLUVIGNER, LE 06.06.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.